



CITIZEN 15
SAS au capital de 10 000€ – RCS PARIS 844 751 537
Siège social : 21 Avenue Félix Faure – 75015 PARIS
Tel : 01 53 78 04 04 - E-mail : paris15felixfaure@laforet.com

Ventes – Barèmes à compter du 12 Août 2025

Honoraires de transaction (*Hors cas particulier* - voir ci-dessous*)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Moins de 50.000 €	5.833€	7.000€
De 50.001 à 100.000 €	7.500€	9.000€
De 100.001 à 150.000 €	10.000€	12.000 €
De 150.001 à 220.000 €	14.166€	17.000€
De 220.001 à 300.000 €	18.333€	22.000€
De 300.001 à 400.000 €	21.666€	26.000€
Plus de 400.000 €	5,41%	6,5%

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention est faite dans l'annonce.

*Cas particulier :

- ➔ **Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**
 - L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
 - Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.
- ➔ **Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :**
 - Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.
- ➔ **Honoraires pour cession de bail, fonds de commerce ou murs commerciaux : 10% HT soit 12% TTC du montant de la transaction.**

Avis de valeur : 250 € à la charge du vendeur (non facturé dans le cadre d'un mandat de vente confié à l'agence).

Honoraires de rédaction d'acte : 500 € à la charge du vendeur et de l'acquéreur pour moitié chacun.

Pré état daté : 150 € à la charge du vendeur.

État des risques et pollution (ERP) : 30 € à la charge du vendeur.



CITIZEN 15
SAS au capital de 10 000€ – RCS PARIS 844 751 537
Siège social : 21 Avenue Félix Faure – 75015 PARIS
Tel : 01 53 78 04 04 - E-mail : paris15felixfaure@laforet.com

Locations – Barèmes à compter du 12 Août 2025

Bail d'habitation loi n°89-42 du 06/07/1989	Charge bailleur	Charge locataire
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	12€ TTC / m ² de surface habitable En zone très tendue	12 € TTC / m ² de surface habitable En zone très tendue
État des lieux d'entrée	3 € TTC / m ² de surface habitable	3€ TTC / m ² de surface habitable
Entremise et négociation	Un mois de loyer charges comprises diminué des honoraires précités	

Type de bail	Charge bailleur	Charge locataire
Bail d'habitation (hors résidence principale)	Un mois de loyer charges comprises	Un mois de loyer charges comprises
Bail commercial et professionnel	Frais de renouvellement du bail : 150 €	10% HT du loyer triennal, soit 12% TTC Frais de renouvellement du bail : 150 €
Bail stationnement (parking, garage...)	Un mois de loyer charges comprises	Un mois de loyer charges comprises

Avis de valeur locative : (200 € / non facturé dans le cadre d'un mandat de location)

État des risques et pollution (ERP) : 30 € à la charge du bailleur

Gestion locative – Barèmes à compter du 12 Août 2025

Honoraire de Gestion immobilière
6% HT du loyer mensuel charges comprises, soit 7,2% TTC à la charge du bailleur